

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°112 - Mars 2021



✖ JEUNES P.1-2

Passage des balises de couleur

WOD 2021

✖ VIE FÉDÉRALE P.2-4

Coordonnées site des licences

Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants

AG 2021

Renouvellement des commissions

Demande de subvention

Débats autour du projet fédéral

Décisions sanitaires sport

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

JEUNES

PASSAGE DES BALISES DE COULEUR

Il est actuellement possible d'organiser des passages de balises, dans le respect des règles sanitaires. Le passage de balises n'est pas une compétition, c'est une évaluation du niveau. Le chronométrage dans ce cadre est un outil d'évaluation et non de classement.

Les questionnaires sont prêts et de bonne qualité (réalisés par Jean-Louis Blein et Monique Thiébault). Les questionnaires sont à disposition auprès du secrétariat fédéral.

Pour faciliter le respect de la distanciation physique, vous pouvez diviser les jeunes en 3 ateliers, un par couleur.

Si nécessaire, vous pouvez démultiplier les passages de balises afin de limiter le déplacement et de respecter le couvre-feu. L'organisation doit se faire sur une seule journée pour éviter le besoin d'hébergement collectif. Exceptionnellement, pour faciliter l'organisation cette année, vous pouvez aussi déléguer la réalisation de la partie questionnaire au club, sous surveillance d'un animateur. Celui-ci assurera la correction avec les jeunes et récupèrera les questionnaires pour garder la confidentialité des sujets abordés.

Rappel : il vous faut un moniteur pour assurer la qualité et la validité du passage de balises. Vous pouvez faire un passage de balises à partir de 2 clubs participants, mais il est conseillé d'avoir un nombre minimum de 6 jeunes par couleur.

WORLD ORIENTEERING DAY: REPORT DE DATE



La World Orienteering Day 2021 (WOD), la journée mondiale de course d'orientation, n'aura pas lieu en mai. Du fait de la crise sanitaire, l'IOF (International orienteering Federation) l'a reportée au 8 septembre 2021.

Pour les clubs qui avaient préparé une animation pour Mai, ils peuvent la conserver (dans le respect des règles sanitaires), hors WOD ou la reporter en septembre.

Le report peut être considéré comme une opportunité pour communiquer sur notre activité à la rentrée scolaire. Nous encourageons les clubs à se préparer en conséquence, et donc d'inscrire leurs événements au titre du WOD bien avant les vacances d'été. Pour rappel, n'importe quelle activité de Course d'Orientation peut entrer dans le cadre de la WOD à condition qu'elle ait lieu entre le 8 et 14 septembre! Alors profitez-en.

N'oublions pas que l'objectif de la journée internationale de la course d'orientation est de faire parler de notre sport et d'attirer de nouveaux pratiquants. Afin que vos animations soient comptabilisées, il suffit de les enregistrer sur le site dédié de l'IOF www.worldorienteeringday.com Pour vous guider dans votre inscription et l'enregistrement de votre ou de vos animations, vous pouvez suivre le tuto disponible en français sur le site fédéral, le site de la World Orienteering Day étant en anglais. Il faut également inscrire vos animations WOD sur l'agenda fédéral et faire remonter les titres de participation délivrés au secrétariat fédéral. La FFCO prendra à sa charge la part fédérale du pass'Découverte. Vous devrez aussi renseigner le nombre de participants sur le site du WOD.

Fédération française de course d'orientation
15 Passage des Mauxins - 75019 Paris - Tel. 01 47 97 11 91
www.ffcorientation.fr - contact@ffcorientation.fr

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°112 - Mars 2021



✳ JEUNES P.1-2

Passage des balises de couleur

WOD 2021

✳ VIE FÉDÉRALE P.2-4

Coordonnées site des licences

Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants

AG 2021

Renouvellement des commissions

Demande de subvention

Débats autour du projet fédéral

Décisions sanitaires sport

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

JEUNES

A l'occasion de la WOD, la FFCO réitère l'attribution de bons d'achat Orientsport de l'ordre de 200 euros. 4 bons seront attribués « au mérite », sur choix de la commission « jeunes », et 2 bons seront tirés au sort parmi les animations [inscrites au calendrier fédéral](#) et sur le site de la WOD. Tentez votre chance!

Par ailleurs, l'IOF met à disposition des organisateurs un kit de promotion (diplôme, flyer, logo, affiche, dossards...), téléchargeable sur le site de la WOD.

VIE FÉDÉRALE

COORDONNÉES SITE DES LICENCES

Pour être joignable n'oubliez pas de renseigner votre adresse externe !

Sur le site fédéral, vous disposez de deux zones pour définir vos coordonnées de contact : numéro de téléphone et/ou mail.

Le contact interne est celui utilisé pour nos relations au sein de la fédération.

Le contact externe est celui visible par tous les visiteurs. Si un non licencié cherche à vous joindre c'est ce numéro de téléphone et cette adresse courriel qui apparaîtra. Encore trop de clubs, comités départementaux ou ligues n'ont pas renseigné ces coordonnées externes. Nous vous invitons donc à le faire au plus tôt.

CONTROLE DE L'HONORABILITE DES DIRIGEANTS ET DES ENCADRANTS

Dirigeants, Encadrants vérifiez si l'enregistrement de vos informations d'état civil est complet.

Dans le cadre du contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants nous avons besoin de connaître l'état civil exact des personnes remplissant les fonctions de dirigeant (membre du bureau) de structure (club, comité départemental et ligue) et d'encadrant (tant pour l'encadrement des mineurs que des majeurs). Attention à ce jour encore de nombreuses personnes n'ont pas remplies tous les champs. Il apparaît alors un message d'erreur qui ne bloque pas l'attribution d'une licence.

Dans de nombreux cas, il s'agit du nom qui a besoin d'être saisi dans la zone dédié.

Attention tant que votre enregistrement n'est pas complet vous ne pouvez pas remplir de fonction d'encadrant ou de dirigeant.

ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE

Faisant suite la tenue de l'AG ordinaire, extra-ordinaire et élective ce 20 mars 2021, nous vous invitons à prendre connaissance du [relevé de décisions](#) correspondant.

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°112 - Mars 2021



✳ JEUNES P.1-2

Passage des balises de couleur

WOD 2021

✳ VIE FÉDÉRALE P.2-4

Coordonnées site des licences

Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants

AG 2021

Renouvellement des commissions

Demande de subvention

Débats autour du projet fédéral

Décisions sanitaires sport

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

Lors de l'AG du 20 mars dernier, un nouveau comité directeur a été élu pour l'Olympiade 2021-2024.

Sous la présidence de Jean-Philippe STEFANINI, le bureau directeur est désormais composé de Dominique BRET Secrétaire Générale, Valérie BERGER-CAPBERN trésorière, Pierrick MERINO Secrétaire Général adjoint, Benjamin CLEMENT-AGONI trésorier-adjoint, Nelly DEVILLE et Rémi BAUDOT.

Les autres membres du comité directeur sont Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Nelly DEVILLE, Céline DODIN, Sylvie MARCHESIN, Yves BOEHM, Bernard DAHY, Pierre DELENNE, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël Le COZ, Daniel POEDRAS et Joël POULAIN.

Lors de sa réunion après l'assemblée générale le comité directeur a désigné les responsables des différentes commissions (statutaires et autres).

Tout licencié peut demander à faire partie d'une commission en fonction de ses compétences. Pour cela n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse contact@ffcorientation.fr en nous indiquant votre souhait d'être associé au travail d'une commission et vos compétences dans le domaine d'intervention de cette commission.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (EX-CNDS)

En 2019, avec la création de l'Agence Nationale du Sport, l'Etat a souhaité responsabiliser les fédérations en leur conférant plus d'autonomie. Cela se traduit notamment par le transfert vers les fédérations disposant d'un Projet Sportif Fédéral (ou plan de développement) de la gestion de l'enveloppe de l'ex-part territoriale autrefois assurée par le CNDS.

Depuis 2020, les anciennes « subventions CNDS » sont dénommées « Subventions Projet Sportif Fédéral » (PSF et la répartition des aides financières directes aux clubs, ainsi qu'aux comités départementaux et ligues (hors Nouvelle-Calédonie) se fait sous l'égide de la Fédération.

Afin de préparer au mieux cette campagne de subvention, nous vous diffuserons de façon séparée une note de synthèse présentant les modalités d'organisation et de mise en œuvre prévue en 2021 ainsi qu'une annexe déclinant les types d'actions éligibles au financement. A l'heure actuelle, il s'agit de documents de travail à affiner avant le lancement officiel de la campagne de subvention prévu pour fin mars 2021. Ils vous sont donc communiqués dans un but de transparence et afin que vous puissiez débiter la préparation de votre dossier. Comme l'an dernier, les demandes de subvention sont à réaliser de façon dématérialisée via la plateforme Le compte-asso. L'ensemble du dispositif envisagé est globalement dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2020.

Pour cette année, la grande nouveauté est la définition d'une enveloppe budgétaire spécifique et exclusivement dédiée au « Plan de Relance » suite à la crise sanitaire. Ces crédits viennent en supplément de l'enveloppe initialement prévue dans le cadre du PSF.

A ce jour, le budget alloué à la FFCO n'a pas encore été notifié officiellement par l'Agence Nationale du Sport mais une augmentation sensible de l'enveloppe budgétaire totale à attribuer sera effective.

Enfin, vous pouvez dès à présent créer ou actualisez votre dossier administratif sur la plateforme [Le Compte-Asso](https://www.lecompteasso.fr).

La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la
Fédération française de course d'orientation
Rédaction : Commission Communication

N°112 - Mars 2021



✖ JEUNES P.1-2

Passage des balises de couleur

WOD 2021

✖ VIE FÉDÉRALE P.2-4

Coordonnées site des licences

Contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants

AG 2021

Renouvellement des commissions

Demande de subvention

Débats autour du projet fédéral

Décisions sanitaires sport

#PointPresse

Retrouvez tous les articles
qui traitent de
la course d'orientation
ou de la FFCO
dans l'espace presse
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

DEBATS AUTOUR DU PROJET FEDERAL

Afin de pouvoir échanger autour du projet fédéral pour l'olympiade 2021-2024 proposé par la nouvelle équipe, quatre réunions de travail en visioconférence sont mises en place (une par zone) et ouvertes à tout responsable de club intéressé.

- 25 mars 20h pour la zone SE,
- 30 mars 20h pour la zone SO,
- 7 avril 20h pour la zone NE,
- 12 avril 20h pour la zone NO.

Rapprochez-vous de votre ligue qui dispose de l'information complète sur ces réunions et indiquez nous par courriel votre souhait de participer à telle ou telle réunion.

DÉCISIONS SANITAIRES SPORT À PARTIR DU 20/03/2021

Suites aux restrictions sanitaires renforcées dans certains départements, voici la synthèse des autorisations de pratique des activités sportives sur le territoire :

La pratique sportive est possible dans l'espace public, sans limitation de durée, de manière individuelle ou encadrée par un club ou une association dans la limite de 6 personnes, mineurs et majeurs (éducateur compris). Dans les équipements sportifs de plein air (stades), la pratique sportive est possible de manière encadrée, pour les mineurs et les majeurs, sans limitation de nombre de personnes mais dans le respect des protocoles sanitaires de l'établissement.

Dans tous les cas, **le couvre-feu (dans toute la France, de 19h à 6h) et la limitation à 10 km autour du domicile (uniquement dans les 16 départements*, muni d'un justificatif de domicile) devront être respectés.** Les personnes résidant dans les autres départements ne peuvent se rendre dans les 16 départements sous surveillance au-delà d'un périmètre défini par un rayon de 30 kilomètres autour de leur domicile.

Les publics prioritaires, sportifs professionnels, sportifs de haut niveau et autres sportifs inscrits dans le Projet de performance fédéral, personnes en formation universitaire ou professionnelle, scolaires, personnes détenant une prescription médicale APA et personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, conservent l'accès à l'ensemble des équipements sportifs (plein air et couverts).

Toutefois, comme c'est déjà le cas, seuls les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les publics en formation professionnelle ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, seront autorisés à déroger au couvre-feu dans le cadre de leurs déplacements pour accéder aux équipements sportifs, se rendre ou traverser l'un des 16 départements (avec attestation obligatoire). Les éducateurs sportifs conservent l'autorisation à déroger au couvre-feu, uniquement au titre de leur activité professionnelle, c'est-à-dire pour encadrer les sportifs professionnels et sportifs de haut niveau.

*Les 16 départements auxquels s'appliquent des mesures de restrictions renforcées sont : Aisne, Alpes-Maritimes, Eure, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Somme, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.